

Arrêté N° 26-DDTM85-537

**portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Marais Breton et
du bassin versant de la baie de Bourgneuf**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU** l'arrêté interpréfectoral Vendée/Loire-Atlantique n° 96-DRLP-65 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-578 du 4 août 2023 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf,
- VU** la désignation par l'association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée de plusieurs représentants à la suite des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026,
- VU** la désignation par l'association des Maires de Loire-Atlantique de plusieurs représentants à la suite des élections municipales qui se sont tenues les 15 et 22 mars 2026,
- VU** la délibération du syndicat mixte de la baie de Bourgneuf en date du 30 juin 2026 désignant un représentant amené à siéger au sein de la commission locale de l'eau,
- VU** la délibération du syndicat mixte Vendée Eau en date du 25 juin 2026 désignant un représentant amené à siéger au sein de la commission locale de l'eau,
- VU** la délibération du syndicat mixte Atlantic'eau en date du 5 juin 2026 désignant un représentant amené à siéger au sein de la commission locale de l'eau,

CONSIDÉRANT les changements de plusieurs représentants des collectivités territoriales :
représentant des maires, représentant des intercommunalités,

Arrête

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 23-DDTM85-578 du 4 août 2023 est modifié comme suit :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (30 membres) :

Représentants des communes du département de la Vendée :

Monsieur Laurent DAMOUR	Conseiller municipal de NOIRMOUTIER-EN-L'ILE
Monsieur Hervé ZARKA	Adjoint au Maire de L'EPINE
Madame Murielle GUILBAUD	Maire de GRAND'LANDES
Monsieur Stéphane CHIFFOLEAU	Adjoint au Maire de LA GARNACHE
Madame Flore VALLEE	Adjointe au Maire de BOIS-DE-CENE
Monsieur Teddy BONNIN	Conseiller municipal de BOUIN
Madame Catherine ROUX	Adjointe au Maire de CHALLANS
Monsieur Guillaume MASSON	Conseiller municipal de SAINT-URBAIN
Monsieur Jean-Philippe BIDEAU	Maire de NOTRE-DAME-DE-MONTS
Madame Alexandra BOUET-ROCHARD	Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-MONTS
Monsieur Pascal RETUREAU	Adjoint au Maire de BEAUVOIR-SUR-MER

Représentants des communes du département de la Loire-Atlantique :

Monsieur Axel GAYRAUD	Adjoint au Maire de VILLENEUVE-EN-RETZ
Monsieur Bruno GRIS	Adjoint au Maire de PORNIC
Monsieur Jérémie RICHARD	Adjoint au Maire de CHAUVE
Madame Virginie RENAUDINEAU	Conseillère municipale de MACHECOUL-SAINT-MEME
Monsieur Enzo DUMONT	Adjoint au Maire de la BERNERIE-EN-RETZ
Monsieur Patrick BERNIER	Adjoint au Maire des MOUTIERS-EN-RETZ
Monsieur Christian GAUTHIER	Maire de PAULX

Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier :

Monsieur Jacques BOBIN

Communauté de communes Océan-Marais de Monts :

Monsieur François TROTET

Communauté de communes Challans Gois Communauté :

Monsieur Yoann GRALL

Communauté de communes Vie et Boulogne :

Monsieur Gérard TENAUD

Communauté de communes Sud Retz Atlantique :

Monsieur Philippe CHIFFOLEAU

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz :

Monsieur Claude CAUDAL

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf :

Monsieur Jean-Yves BILLON

Vendée Eau :

Monsieur Xavier MARTIN

Atlantic'eau :

Monsieur Mickaël DERANGEON

Le reste de l'article 1 est sans changement.

19, rue Montesquieu – BP 60827

85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr

Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 26-DDTM85-537
portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma
d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin du Marais Breton et du bassin versant de la
baie de Bourgneuf

Composition de la CLE du SAGE du bassin Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf
(57 membres)

1 Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (30 membres) :

Conseil régional des Pays de la Loire :
Madame Claire HUGUES

Conseil départemental de la Loire -Atlantique :
Madame Chloé GIRARDOT-MOITIE

Conseil départemental de la Vendée :
Monsieur Noël FAUCHER

Représentants des communes du département de la Vendée :

Monsieur Laurent DAMOUR	Conseiller municipal de NOIRMOUTIER-EN-L'ILE
Monsieur Hervé ZARKA	Adjoint au Maire de L'EPINE
Madame Murielle GUILBAUD	Maire de GRAND'LANDES
Monsieur Stéphane CHIFFOLEAU	Adjoint au Maire de LA GARNACHE
Madame Flore VALLEE	Adjointe au Maire de BOIS-DE-CENE
Monsieur Teddy BONNIN	Conseiller municipal de BOUIN
Madame Catherine ROUX	Adjointe au Maire de CHALLANS
Monsieur Guillaume MASSON	Conseiller municipal de SAINT-URBAIN
Monsieur Jean-Philippe BIDEAU	Maire de NOTRE-DAME-DE-MONTS
Madame Alexandra BOUET-ROCHARD	Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-MONTS
Monsieur Pascal RETUREAU	Adjoint au Maire de BEAUVOIR-SUR-MER

Représentants des communes du département de la Loire-Atlantique :

Monsieur Axel GAYRAUD	Adjoint au Maire de VILLENEUVE-EN-RETZ
Monsieur Bruno GRIS	Adjoint au Maire de PORNIC
Monsieur Jérémie RICHARD	Adjoint au Maire de CHAUVE
Madame Virginie RENAUDINEAU	Conseillère municipale de MACHECOUL-SAINT-MEME
Monsieur Enzo DUMONT	Adjoint au Maire de la BERNERIE-EN-RETZ
Monsieur Patrick BERNIER	Adjoint au Maire des MOUTIERS-EN-RETZ
Monsieur Christian GAUTHIER	Maire de PAULX

Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier :
Monsieur Jacques BOBIN

Communauté de communes Océan-Marais de Monts :
Monsieur François TROTET

Communauté de communes Challans Gois Communauté :
Monsieur Yoann GRALL

Communauté de communes Vie et Boulogne :
Monsieur Gérard TENAUD

Communauté de communes Sud Retz Atlantique :
Monsieur Philippe CHIFFOLEAU

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz :
Monsieur Claude CAUDAL

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf :
Monsieur Jean-Yves BILLON

Vendée Eau :
Monsieur Xavier MARTIN

Atlantic'eau :
Monsieur Mickaël DERANGEON

2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres) :

Chambre d'agriculture de la Vendée
Chambre d'agriculture de la Loire-Atlantique
Chambre de commerce et d'industrie de la Loire-Atlantique
Fédération des maraîchers nantais
Ligue de protection des oiseaux de la Vendée (LPO)
Association « Vivre l'île 12/12 »
Association Bretagne Vivante
Comité régional conchylicole des Pays de la Loire
Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire
Union fédérale des consommateurs de Vendée
Fédération de la Loire Atlantique pour la pêche et protection du milieu aquatique
Syndicat des marais de Saint-Jean-de-Monts
Union des syndicats des marais du Sud-Loire
Coopérative des producteurs de sel de l'ouest, section Noirmoutier
Fédération départementale des chasseurs de la Vendée
Association des Pêcheurs à Pied de la Côte de Jade
Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée

3. Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (10 membres) :

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne,
Le Préfet de la Vendée,
Le Préfet de la Loire Atlantique,
Le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
La Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité,
La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire,
Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée,
Le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée,
Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,
Le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique,

ou leur représentant

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Délai et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

07 AOÛT 2026

Le préfet,

Pour le préfet,
le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée

Nicolas REGNY